

Les réponses à vos questions

Webinaire Permis de Lire

24 juin 2021

Vous avez été nombreux à suivre ce webinaire en direct et nous vous remercions pour votre participation. Ce fut un plaisir d'échanger avec vous, même de façon virtuelle, et de pouvoir répondre à vos questions.

Vous trouverez ci-dessous la liste des questions posées à l'écrit, ainsi que d'autres auxquelles nous n'avons pas eu le temps de répondre le jour-même.

Nous vous rappelons que le webinaire est disponible en replay sur le site MDI à la page

Permis de Lire : <https://www.mdi-editions.com/lecture/permis-de-lire-9782223114276.html>

ainsi que sur notre chaîne YouTube :

https://www.youtube.com/channel/UCWSX2UJI7zH6vUiYZ3Yka_w

Quelle est la particularité de cette méthode ?

Elle s'adresse, par ses thèmes, ses textes et ses illustrations, à des enfants ou à des jeunes qui, pour une raison quelconque, ont connu des échecs ou des blocages face à l'écrit dans les petites classes, tout en conservant rigoureusement la démarche d'une méthode graphémique. Elle s'appuie aussi sur le fait que la lecture, très rapidement, (dès l'étape 2) d'éléments textuels (mots, phrases et textes) entièrement déchiffrables, est un facteur de réussite et d'estime de soi pour des élèves ayant été en échec parfois pendant plusieurs années scolaires.

Cet ouvrage est-il accessible aux élèves à besoins particuliers ?

Oui, cet ouvrage est justement conçu pour les élèves à besoins particuliers. Le fait de ne pas savoir lire à 8 ans ou plus crée déjà, en soi, un besoin particulier. Mais par définition, les besoins « particuliers » sont différents d'un élève à l'autre. *Permis de lire* nous semble être un bon support de différenciation, puisqu'il propose une grande quantité d'exercices, parmi lesquels le maître pourra choisir ceux qui sont appropriés à tel ou tel élève.

La police d'écriture et la maquette conviennent aux élèves dys.

Auriez-vous envisagé de traiter les problèmes d'écriture et de lecture liés à un problème de latéralisation (d'orthoptie) ?

La police de caractères utilisée facilite la lecture pour les élèves souffrant de dyspraxies visuo-spatiales. Mais, bien entendu, aucune méthode de lecture ne pourra jamais remplacer

les soins donnés par un professionnel de santé pour corriger la coordination des yeux. Le recours à l'orthoptie reste donc nécessaire.

Cet outil est-il utilisable en parallèle d'une autre méthode utilisée en classe sans créer de conflit d'apprentissage ?

La méthode n'est pas destinée à être utilisée en parallèle d'une autre méthode de lecture – d'ailleurs, à notre connaissance, il n'existe pas d'autre méthode de lecture pour les 8 ans et plus. Par contre, elle peut tout à fait être utilisée en parallèle des autres manuels – littérature, étude de la langue – de la classe, que l'élève pourra de mieux en mieux appréhender au fil de l'apprentissage.

Quels outils conseillez-vous pour les élèves dysgraphiques ?

Le lignage utilisé dans la première moitié de l'ouvrage est du Seyès 2,5 mm, agrandi par rapport au Seyès habituel, pour plus de facilité d'apprentissage. La graphie des lettres est abordée en support de l'apprentissage de la lecture.

Pour aborder de manière systématique les problèmes de graphie pure, nous vous recommandons le cahier *Aide personnalisée* de la collection *Mes cahiers d'écriture*.

<https://www.mdi-editions.com/ecriture/mes-cahiers-decriture-aide-personnalisee-9782223113538.html>

Comment proposer cette méthode sur l'année ?

Et quels outils complémentaires proposer à ce type d'élève en autonomie ?

Permis de lire, forme hybride entre le fichier et le manuel de lecture, a été conçu pour se suffire à lui-même et ne pas nécessiter une multitude de supports différents.

Pour un élève ou un petit groupe isolé dans une classe ordinaire, il faudra prévoir un temps quotidien de 20 à 30 minutes avec l'enseignant. Puis, la méthode sera utilisée en quasi autonomie (ou accompagné d'une AVS) à raison d'une ou deux séances de 45 minutes à 1 heure quotidienne, chacun travaillant à son rythme, de préférence au crayon pour que l'enseignant puisse gommer ce qui ne le satisfait pas (pendant la séance de lecture ou d'étude de la langue du reste de la classe par exemple).

De nombreux textes de la méthode peuvent également rendre possibles des passerelles entre ce petit groupe et le reste de la classe, car leurs thèmes et leurs types variés peuvent intéresser la classe entière.

En cas de nécessité, certains exercices peuvent être refaits – éventuellement quelques jours plus tard pour éviter la récitation immédiate.

Peuvent aussi s'avérer intéressantes la copie et l'illustration par l'élève, sur un cahier à part, des tableaux de mots (qui réinvestissent systématiquement les graphèmes en jeu dans chaque étape) ou des paragraphes de la page « phrases ».

En outre, la préparation d'une lecture expressive à voix haute du texte de PERMIS DE LIRE, destiné à l'ensemble de la classe, peut également mettre en valeur les progrès de l'élève concerné, auprès de lui-même comme des ses camarades (les textes proposés n'ayant rien de trop enfantin).

Dans une classe spécialisée, l'enseignant organisera la progression de PERMIS DE LIRE, la durée et le contenu de chaque séance, en fonction du profil et de la disponibilité cognitive de son groupe. Organisé par étapes et non par périodes, PERMIS DE LIRE est très souple d'utilisation dans le temps, afin de s'adapter à chaque configuration.

Traite-t-on la compréhension ou seulement la combinatoire ?

La combinatoire pure n'est traitée que dans les pages de découvertes des graphèmes. Tout de suite après, avec les « lectures dans la vie », la compréhension est travaillée systématiquement. Tous les exercices font appel au sens et l'élève est régulièrement amené à illustrer ce qu'il a compris, choisir la bonne illustration, légender une image... Petit à petit, on s'oriente vers la compréhension de textes longs. Le vocabulaire est volontairement relevé, pour mettre en contact l'élève avec la richesse de la langue.

Je suis enseignant spécialisé : quelle mise en œuvre sur l'année proposez-vous avec *Permis de lire* ?

Nous proposons tout simplement de définir l'élève ou le groupe d'élèves qui suivra PERMIS DE LIRE et de suivre la progression, dans l'ordre.

Les étapes ne correspondent à aucun calendrier particulier. La méthode peut être commencée à n'importe quel moment de l'année, en fonction de la réalité de la classe (élève qui arrive en cours d'année, élève non disponible pour les apprentissages en début d'année). Le rythme peut également être très différent d'un enfant à l'autre. Si l'enseignant organise sa classe avec des plans de travail individualisés, PERMIS DE LIRE peut y trouver tout naturellement sa place.

Je suis enseignant dans une classe ordinaire (CE2, CM1, CM2) et j'ai des élèves en grande difficulté. Quelle mise en œuvre proposez-vous et à quels moments/sur quelles durées ?

Nous proposons de définir un groupe d'élèves qui travaillera avec PERMIS DE LIRE et de prévoir un moment quotidien où la classe est en autonomie sur des exercices.

L'idéal est de prévoir une durée de 20 à 30 minutes chaque matin. Les autres élèves savent que vous êtes avec le groupe "Permis de lire" et doivent respecter ce moment. Pendant ce temps, vous faites lire les élèves à tour de rôle, expliquez les consignes, vérifiez les exercices.

Le groupe « Permis de lire » est ensuite laissé en autonomie pour faire les exercices systématiques pendant des temps d'étude de la langue, par exemple, où les exercices proposés à la classe seraient hors de portée. Si possible, les élèves du groupe ont accès au Biblio Manuel pour pouvoir écouter les consignes et réécouter les explications.

Cette alternance entre temps guidé par l'enseignant et temps en autonomie est gage d'efficacité.

Certains textes de PERMIS DE LIRE peuvent être travaillés en classe entière, ce qui permet d'intégrer mieux les élèves au travail ordinaire de la classe et de faire des leçons de vocabulaire, par exemple, communes.

Quelle répartition conseillez-vous entre travail avec l'enseignant et travail en autonomie ?

Il est difficile de répondre à cette question qui dépend énormément de l'âge, de la motivation et du profil des élèves. Un élève non francophone de 12 ans, très bien scolarisé dans sa langue d'origine et très motivé, sera capable de travailler longtemps en autonomie de manière profitable et n'aura besoin que d'aide à la correction et à la prononciation. Un élève multidys de 8 ans aura bien entendu plus besoin d'encadrement et aura plus de mal à

rester en autonomie. Le but est cependant de l'accompagner progressivement vers cette autonomie, grâce à la structure répétitive et rassurante.

Si mon élève n'arrive pas à travailler en autonomie, que puis-je faire ?

L'autonomie est un but à atteindre. Au début, il est possible de ne laisser qu'une toute petite partie du travail en autonomie. C'est comme en début de CP, pour tous les élèves : au début, ils ne sont pas autonomes du tout et sollicitent l'adulte à tout bout de champ, mais progressivement se trouvent rassurés car ils connaissent les exercices et sont capables de rester seuls de plus en plus longtemps.

Il semble important de ne pas abandonner et de proposer régulièrement des temps en autonomie, même très courts, pour aider l'élève à se construire une posture de travail.

Comment impliquer les parents/autres adultes dans le suivi de *Permis de lire* ?

PERMIS DE LIRE a une structure très répétitive et simple.

On retrouve toujours la même chose : découverte des lettres, des syllabes, puis des mots, lectures dans la vie, exercices systématiques, puis textes à lire et production d'écrits.

Cette structure simple permet d'imaginer facilement des interventions successives auprès de l'élève.

Par exemple, un élève qui quitte la classe pour des séances régulières avec le maître E pourra travailler avec PERMIS DE LIRE lors de ces séances et continuer en classe avec le maître. De même, les associations qui font du soutien scolaire peuvent être associées à l'utilisation de la méthode. Comme les élèves peuvent avancer à leur rythme dans la méthode, il est aussi possible d'associer les parents s'ils ont un niveau de lecture en français suffisant. On peut tout à fait conseiller aux familles non seulement de relire les textes à la maison, mais même d'avancer dans la méthode. Les exercices pourront être corrigés en classe.

Le but est d'avancer le plus vite possible, sans rien laisser de côté et en mobilisant toutes les forces disponibles, pour que l'élève puisse progressivement rattraper le niveau de sa classe !

Peut-il être utilisé avant 8 ans ? Dès lors de l'apprentissage de la lecture, on va dire communément en CP pour renforcer ?

Non, la méthode n'est pas adaptée à des enfants aussi jeunes, elle va trop vite et est trop complexe. Il existe une multitude de méthodes de lecture pour cet âge-là.

Cette méthode est-elle adaptée à des enfants et jeunes qui n'écrivent qu'en majuscule d'imprimerie ? (Version sans écriture cursive)

Il n'existe pas de version de PERMIS DE LIRE sans écriture cursive, qui reste la norme dans les classes francophones. Ainsi, les graphèmes sont proposés à la lecture dans les 4 écritures au départ, mais les modèles de graphisme sont en cursif.

Cependant, rien n'interdit à l'élève d'écrire en script ou en majuscule d'imprimerie, du moment où il sait lire le cursif.

Si l'apprentissage de l'écriture cursive n'a pas été fait (élèves non scolarisés en France, entre autres), nous recommandons de commencer par le cahier *Aide personnalisée* de la collection *Mes cahiers d'écriture*, pour mettre en place le bon geste.

Voici la page de présentation de cette collection où vous trouverez toutes les informations nécessaires : <https://www.mdi-editions.com/content/lapprentissage-de-lecriture-avec-mdi>

Est-ce qu'il existe un guide du maître ou un fichier de suivi pour l'enseignant ?

Oui ! Il sera mis en ligne cet été sur la page PERMIS DE LIRE du site mdi.

Avez-vous un retour sur l'efficacité de votre méthode notamment que les enfants qui ont des soucis d'orthophonie non pris en charge ?

Nous avons des retours sur l'efficacité des 6 premières étapes de la méthode, avant publication, par les enseignants qui l'ont utilisée en classe. On attend vos retours sur la méthode entière !

Ne génère-t-on pas des confusions en abordant plusieurs sons à la fois ?

Le choix a été fait en fonction de la maturité des élèves de pouvoir avancer plus rapidement que dans les méthodes traditionnelles, mais il est important de s'adapter au rythme de chaque élève en fonction de ses difficultés particulières.

Le fait d'aborder plusieurs phonèmes ensemble peut permettre, justement, de traiter les possibles confusions. Il est important lors de la découverte des sons avec l'élève de bien lever ces confusions en s'appuyant par exemple sur la gestuelle Borel-Maisonny.

Cet ouvrage propose une méthode pour se réconcilier avec la lecture en 12 étapes. Cela représente quelle durée ? semaines ? mois ?

À dessein, aucune indication de durée n'est indiquée, que ce soit celle de chaque étape ou de l'ensemble du cahier. Il s'agit de suivre le rythme de l'élève ou du groupe.

Qu'apporte la version numérique de « Permis de lire » ?

Là où il y a un petit casque audio, les explications ou les règles sont lues à voix haute, ce qui permet à l'élève de les réécouter à volonté si nécessaire.

Par ailleurs, toutes les consignes sont disponibles à l'écoute. Avec la consigne à écouter et l'exemple systématiquement donné en vert, l'élève peut avancer dans son cahier sans avoir besoin d'être guidé à chaque étape.

Une animation est proposée, à chaque fois qu'il y a un petit logo "vidéo", qui montre le tracé des lettres cursives. L'élève peut faire défiler l'animation à trois vitesses différentes selon son besoin. C'est une aide importante, qui vient compléter la présence des petites flèches sur les lettres.

Le Biblio Manuel propose également l'intégralité des corrigés, qui peuvent être proposés en auto-correction si l'enseignant estime que l'élève est capable d'en tirer bénéfice.

Comment télécharger mon manuel numérique ?

La version numérique sera disponible le 30 juillet 2021.

Pour l'obtenir, rendez-vous sur la page de la version numérique Permis de Lire :

<https://www.mdi-editions.com/lecture/permis-de-lire-cahier-de-lecture-numerique-enseignant-9782223114429.html>

Cliquez sur le bouton vert :

- Obtenir mon manuel numérique
- Validez l'attestation sur l'honneur.
- Identifiez-vous à votre compte MDI ou créez-le.

- Vous recevrez ensuite un email vous indiquant la marche à suivre pour accéder à votre version numérique dans Biblio Manuel.
- Elle est téléchargeable sur 3 ordinateurs et 3 clé USB pour un usage même hors connexion.

Quelles sont les ressources gratuites proposées en plus du manuel ?

La version numérique contient des ressources complémentaires :

- Toutes les consignes en audio.
- La découverte des sons et les dictées en audio.
- Le tracé des lettres en animation.
- Les corrigés en couleurs.

- Le guide pédagogique

Le guide pédagogique sera également consultable en ligne directement depuis la page Permis de lire du site MDI.

Je n'ai pas équipé 50% de la classe avec le cahier *Permis de Lire*, puis-je tout de même accéder à la version numérique ?

Oui ! PERMIS DE LIRE étant un ouvrage particulier, l'équipement de classe est souvent inférieur à 50%. L'accès à la version numérique est autorisé à partir de 5 cahiers papier achetés. Pour les enseignants/parents ayant acquis moins de 5 cahiers papiers, une version numérique élève (licence individuelle d'1 an) est en cours de réalisation.